

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 3 décembre 2021

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.488**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 17 octobre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] je désire recevoir les documents suivants :

- Nombre d'infirmières auxiliaires en CHSLD engagées par année, par CISSS et par CIUSSS, depuis le 18 octobre 2018;
- Le plan d'embauche pour les infirmières auxiliaires en CHSLD pour les trois prochaines années. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant au premier point de votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Nous avons le regret de vous informer que nos recherches n'ont permis de repérer aucun document répondant au deuxième point de votre demande d'accès.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j. 2

N/Réf. : 21-CR-0046-218